

# Diplôme Universitaire transfrontalier de Droit International Humanitaire (formation à distance)

Le Diplôme d'Université en Droit International Humanitaire est délivré par l'Université de Nice.  
Ses enseignements sont assurés conjointement par l'Institut du Droit de la Paix et du Développement de l'Université Nice-Sophia Antipolis et par l'Institut International de Droit Humanitaire de San Remo.

Modalités d'accès : sur dossier. Une commission mixte IDPD/IIDH examine les dossiers à partir du niveau bac +3 ou de l'attestation d'une pratique professionnelle de plusieurs années dans le secteur humanitaire.

## Présentation des Instituts :

L'Institut du Droit de la Paix et du Développement (IDPD) de l'Université Nice-Sophia Antipolis a développé depuis longtemps une expertise dans les domaines du droit international humanitaire (DIH) et de la sécurité internationale. Il délivre un Master en droit international et européen, comportant plusieurs parcours dont l'un est consacré à la sécurité internationale.

L'Institut International de Droit Humanitaire de San Remo (IIDH) dispense depuis 1976 des cours internationaux dans différents domaines du DIH, suivis à ce jour par plus de 5000 personnes, venant de plus de 170 Etats. Les cours de l'IIDH ont été recommandés par plusieurs résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies, il s'agit d'une ONG habilitée par l'Organisation des Nations Unies à délivrer une formation hautement spécialisée en DIH.

## Débouchés professionnels :

Le développement depuis les années quatre-vingt-dix d'opérations présentant une dimension humanitaire, l'évolution des méthodes de négociation des normes nationales et internationales en la matière, la multiplication des contentieux et leur judiciarisation, ont suscité une forte professionnalisation de ce secteur désormais porteur de nombreux emplois, tant dans le secteur privé et les organisations non gouvernementales, que dans le secteur public et les organisations internationales.

Il s'agit de former un personnel spécialisé sur les aspects juridiques en matière de droit et d'assistance humanitaire, afin de répondre aux demandes du secteur privé et public local, national ou international.

## Organisation de la formation :

Le DU couvre les différents aspects du DIH, des plus généraux aux plus spécialisés, des plus théoriques aux plus opérationnels (exercices, cas pratiques relatifs à la mise en œuvre du DIH et du droit des réfugiés).

Pour les étudiants ne pouvant se déplacer à Nice, la procédure d'inscription peut être effectuée à distance (septembre), le paiement des droits d'inscription est effectué par virement.

Dès l'inscription administrative (septembre-octobre), un code d'accès à une plate-forme d'e-learning est communiqué. Sur cette plate-forme, les cours, documents, exercices sont à la disposition des étudiants, ainsi que les procédures de communication avec les enseignants.

La formation dure un an.

- UE Droit du recours à la force, 30 HCM (cours +documents+exercices), 3 ECTS
- UE Droit du désarmement et de la non-prolifération, 20 HCM , (cours +documents+exercices), 3 ECTS
- UE Justice pénale internationale, 20 HCM (cours +documents), 3 ECTS
- UE Droit des réfugiés, IIDH, 30 HTD, (cours +documents+exercices), 15 ECTS
- UE Droit international humanitaire : 18 ECTS
  - Droit international humanitaire, 20 HCM , (cours +documents) 3 ECTS
  - Droit international humanitaire appliqué, 60 HTD, 15ECTS
- UEE PPR Exercices, 40 HTD

**45 ECTS**

- Volume global horaire pour l'ensemble de la formation : 220 heures

### Équipes pédagogiques :

#### Institut du Droit de la Paix et du Développement

- Anne-Sophie MILLET-DEVALLE, Professeur à l'Université Nice Sophia-Antipolis (Responsable du DU).
- Antonello TANCREDI, Professeur à l'Université Nice Sophia-Antipolis.
- Mehdi MEZAGUER, Maître de conférences à l'Université Nice Sophia-Antipolis.
- Isabelle MOULIER, Maître de conférences à l'Université de Clermont Ferrand.

#### Institut International de Droit Humanitaire

- Fausto POCAR, Président IIDH, Président du Tribunal pénal pour l'ex Yougoslavie
- Michel VEUTHEY, Vice Président de l'IIDH.
- Gian Luca BERUTO, Chef de projet, IIDH
- Professeur Edoardo GREPPI, Faculté de Droit - Université de Turin.
- Gilles CASTEL, Colonel, directeur adjoint du département pour la formation en DIH, IIDH
- C. van den WYNGAERT, Cour pénale internationale
- K. TOUZENIS, Organisation internationale pour les Migrations
- J. STYTTE, Colonel, expert militaire DIH, RU
- Marco SASSOLI, professeur à l'Université de Genève
- J. GIORGI, expert en droit des réfugiés HCR Genève
- C. del FABRO, Officier Supérieur de la formation continue du personnel, Chef de l'Unité de Protection, HCR, Budapest, IIDH
- A. DIENG, Conseiller spécial du secrétaire général des Nations Unies pour la prévention du génocide
- M. di FILIPO, professeur de DIH et droit des réfugiés, Université de Pise
- Y. DINSTEIN, professeur émérite, Université de Tel Aviv
- JF DURIEUX, expert en droit des réfugiés, Refugee study center, UNHCR
- C. JIMENEZ-DAMARY, Rapporteur spéciale des Nations Unies sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays

### Modalités de contrôle des connaissances :

Pour les étudiants résidant à l'étranger, les épreuves sont passées en Alliance française, consulat ou ambassade.

Une **session annuelle d'examens mi septembre** comportant :

- une épreuve écrite de deux heures portant sur le droit international humanitaire (notée sur 20)
- un épreuve écrite de deux heures portant sur l'une des autres matières tirée au sort à chaque session( notée sur 20).

En cas d'impossibilité de se présenter à la première session mi-septembre, ou d'échec, une **session de rattrapage** se déroule **mi-octobre**, selon les mêmes modalités.

Les notes des deux épreuves se compensent, sous réserve d'une note éliminatoire de 07/20.

Les étudiants résidant en France passent les examens à l'UNS, selon le même régime que les étudiants en formation présentielle :

- une épreuve écrite de deux heures portant sur le droit international humanitaire (notée sur 20) et
- deux épreuves orales portant l'une sur le droit des réfugiés (notée sur 20), l'autre sur le droit du recours à la force, la justice pénale internationale, le droit du désarmement (notée sur 20).

En cas d'impossibilité de se présenter à la première session mi-septembre, ou d'échec, une session de rattrapage se déroule mi-octobre, selon les mêmes modalités.

Les notes des épreuves écrite et orales (moyenne des deux notes) se compensent, sous réserve d'une note éliminatoire de 07/20.

## Supports pédagogiques

Les travaux relatifs à la thématique du DU se concrétisent par l'organisation d'un colloque international chaque année, à San Remo, en septembre, associant étudiants, enseignants et acteurs majeurs du secteur humanitaire.

Les étudiants bénéficient dans chaque Institut d'un centre de documentation spécialisé et de l'envoi d'une importante documentation électronique (ouvrages, articles, conventions...).

Contacts :

[MILLET@unice.fr](mailto:MILLET@unice.fr) ; [idpd@unice.fr](mailto:idpd@unice.fr)

Les dossiers de candidature sont à retirer sur le site : [www.unice.fr/IDPD](http://www.unice.fr/IDPD)

**Montant des droits d'inscription : 1256,10 euros**